

RCS : FREJUS
Code greffe : 8303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00179
Numéro SIREN : 809 641 889
Nom ou dénomination : A.N.J.

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2020 sous le numéro de dépôt 4264

Greffe du tribunal de commerce de Fréjus



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 22/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/4264

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Changement de président

Déposant :

Nom/dénomination : A.N.J.

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 809 641 889

N° gestion : 2015 B 00179

ANJ
Société par actions simplifiées
Au capital de 1000 euros
Siège social : 37 RUE DES ARTISANS
83310 GRIMAUD

R.C.S. FREJUS 809.641.889

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} Juillet 2020

L'an deux mille vingt

Le 1^{er} juillet 2020 à 9 heures

Au siège social, à GRIMAUD

Les associés de la Société par actions simplifiées ANJ au capital de 1000 euros, divisé en 1000 parts sociales de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidence.

Sont présents

. Monsieur BALECH Douglas

Propriétaire de 150 parts

sociales, Ci : 150 parts

. Monsieur LEFEVRE Hervé

Propriétaire de 150 parts

sociales, Ci : 150 parts

. Madame ARTIGUES épouse GINOUX

Marion Propriétaire de 700 parts sociales,

Ci : 700 parts

TOTAL : 1000 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Madame ARTIGUES épouse GINOUX Marion associée, préside la réunion à la demande des associés.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission du président Monsieur LEFEVRE Hervé.

- Nomination d'un nouveau président en la personne de Madame ARTIGUES épouse GINOUX Marion.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associé.
- Le rapport de la présidence.
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

La collectivité des associés constate la démission de Monsieur LEFEVRE Hervé de sa fonction de président en date du 01 Juillet 2020 :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La collectivité des associés constate la nomination de Madame ARTIGUES épouse GINOUX Marion à la fonction de président en date du 01 juillet 2020 :

La collectivité des associés précise que Madame ARTIGUES épouse GINOUX Marion demeurant 51 LA COLLE DU TURC 83310 GRIMAUD prend ses fonctions de président une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



a. p. w.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.



a. / m